

COMMUNE de
La Capelle et Masmolène

Département du Gard

**Délibération du Conseil Municipal demandant une subvention auprès de
Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'eau concernant
l'extension des réseaux d'eau potable
et d'assainissement du chemin des Casels**

N°07/2022

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 18 Février 2022			
Date de la convocation 15/02/2022		L'an deux mil vingt- deux, le dix huit février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 15/02/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 –Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération 09/03/2022		3 –Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers : 11		5 –Madame DURANDO Françoise	X		
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum	5	7 –Madame CLAUDIA Elodie	X		
Présents	9	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Représentés		9 – Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Votants	9	10 –Madame GIULIANI Stéphanie		X	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN					
<u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le 23/02/2022 Et publication ou notification du 23/02/2022		<u>Sens du vote</u> : ADOPTION A L'UNANIMITE			

Vu l'ordonnance 2020-391 du 01/04/2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire présente une demande de subvention au Conseil Départemental du Gard et à l'Agence de l'eau concernant les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement du chemin des Casels, et dont le coût prévisionnel s'élève à 47 700 € HT. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Subvention du Département : 4 770 €, soit 10%
- Subvention de l'Agence de l'eau : 33 390 €, soit 70%
- Fonds propres : 9 540 €, soit 20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE :

- d'autoriser le projet de travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement du chemin des Casels ;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

